

Dossier d'inscription

PARCOURS DE FORMATION SOUHAITE

Veillez cocher la ou les case(s) correspondante(s)

CERTIFICATION GLOBALE :

- Inscription couplée avec le Master IDS de l'Université de Nantes :
 - ✓ Durée : 700h théorie et 510h formation pratique,
 - ✓ Coût : 16 800€
- Inscription sans le couplage avec le Master IDS de l'Université de Nantes :
 - ✓ Durée : 700h théorie et 510h formation pratique,
 - ✓ Coût : 16 800€

CERTIFICATION PAR BLOC(S) DE COMPETENCES :

- BLOC 1 : Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques**
 - ✓ Durée : 196h théorie et 154h formation pratique,
 - ✓ Coût : 4988€ (dont 200€ de frais de dossier)
- BLOC 2 : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service**
 - ✓ Durée : 154h théorie et 147h formation pratique,
 - ✓ Coût : 4083€ (dont 200€ de frais de dossier)
- BLOC 3 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service**
 - ✓ Durée : 196h théorie et 133h formation pratique,
 - ✓ Coût : 4966€ (dont 200€ de frais de dossier)
- BLOC 4 : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service**
 - ✓ Durée : 154h théorie et 76h formation pratique,
 - ✓ Coût : 3961€ (dont 200€ de frais de dossier)

Stagiaire

Madame

Monsieur

NOM de naissance : _____

NOM marital : _____

PRENOM : _____

Employeur

Nom de l'employeur : _____

Adresse: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse professionnelle (si différente de l'employeur) :

Adresse: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone Professionnel : _____ Mail : _____

Adresse de facturation :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone Professionnel : _____ Mail : _____

Situation professionnelle actuelle

Etablissement ou Service : _____

Poste occupé : _____

Responsabilités exercées : _____

Date d'entrée en fonction : _____

INITIATIVES OU RESPONSABILITES ASSOCIATIVES, MANDATS ELECTIFS, TRAVAUX PERSONNELS

 Si vous envisagez de demander des dispenses et/ou allègements, veuillez remplir la fiche "Demande de dispenses ou allègements d'enseignements Formation CAFDES"

FINANCEMENT

- Indiquer le(s) mode(s) de financement envisagé(s) :

Joindre l'accord de financement ou, indiquer l'état d'avancement de vos démarches

Date et signature :

**Demande de dispenses de certification
ou d'allègements**

Formation CAFDES

Allègements de formation théorique, formation pratique et/ou dispense(s) de bloc(s) de compétences en relation avec votre parcours professionnel et votre niveau d'étude et de certifications.

Nom du Candidat : _____ Prénom : _____

Vous souhaitez être dispensé(e) et/ou allégé(e). Précisez lesquels et justifiez votre demande et joindre toutes pièces utiles
(attestations, diplômes, volumes horaires d'enseignements suivis...)

La demande porte sur :

.....

.....

.....

Justifications :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :/...../.....

Signature du candidat :

NB : Ne pas confondre allègement et dispense : Les allègements accordés par le centre de formation n'entraînent en aucun cas l'allègement de(s) certification(s) correspondant(s). *Conf. textes de référence au verso*

Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation

Diplôme détenu par le candidat	Diplôme d'Etat d'assistant de service social**	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé**	Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale**	Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé**	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants**	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)	Diplôme supérieur en travail social (DSTS)
Domaines de formation du CAFDES								
BC1 : participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Dispense	Dispense	Dispense
BC2 : définir et piloter le projet d'établissement ou de service	/	/	/	/	Allègement	Allègement	Dispense	Allègement
BC3 : manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service	/	/	/	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
BC4 : gérer les volets économiques, financiers et logistiques de l'établissement ou du service	/	/	/	/	/	Allègement	/	/

* Les allègements de formation précisés dans le tableau ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat.

** Les allègements de formation précisés dans le tableau s'appliquent aux titulaires d'un diplôme inscrit au niveau 5 ou au niveau du cadre national des certifications.

Art. 7. de l'Arrêté du 27 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale.

A l'entrée en formation, les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou ceux inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'allègement de formation et/ou de dispense d'épreuve de certification. L'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. Toutefois, la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers. Les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat du travail social mentionné à l'annexe III «Tableau d'allègements de formation et de dispenses d'épreuves de certification» du présent arrêté bénéficient d'allègements de formation et/ou de dispense d'épreuve de certification dans les conditions prévues à l'annexe III du présent arrêté. 28 août 2022 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 18 sur 51 Pour les candidats en situation d'encadrement dans le secteur social ou médico-social, l'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. L'allègement de la durée de la formation pratique peut être porté à deux tiers. Les candidats titulaires d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou les titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au moins au niveau 7 du cadre national des certifications en lien direct avec les compétences attendues pour l'obtention de tout ou partie du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, peuvent déposer une demande de validation des études supérieures selon la procédure fixée par le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique. Le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique établit annuellement la liste des diplômes permettant des dispenses d'épreuves de certification. Cette liste est communiquée aux établissements de formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale.

Art. 8. – Sur proposition de la commission d'admission, le directeur de l'établissement de formation établit pour chacun des candidats, un programme de formation individualisé au regard de dispenses d'épreuve de certification et/ou d'allègement de formation dont il bénéficie. Les dispenses de certification et/ou les allègements de formation accordés aux candidats sont communiqués au directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique selon les modalités fixées par ce dernier.

ARIFTS (Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social)

SIRET site Angevin : 509 618 500 00011 / SIRET site Nantais : 509 618 500 00086 – www.arifts.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 - accueil.siteangevin@arifts.fr

Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 - accueil.sitenantais@arifts.fr